

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 avril 2014 à 13heures 30

Le Conseil Municipal de Saint-Augustin, dûment convoqué le 22 avril 2014 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Samedi 26 avril 2014 à 13 heures 30, sous la présidence de Monsieur Sébastien HOUDAYER.

Présents : Mmes et MM Sébastien Houdayer, Martine Robiche, Séverine Zéléchowski, Alain Lefebvre, Nadine Salmon, Gérald Boulanger, Nadège Monin, Patrick Gelsumini, Denis Durand, Nelly De Vienne, Jean-Luc Messant, Gerhart Dehan, Bastien Gibaut, Jean-Pierre Santin.

Absents excusés : Céline Acker-Fournet pouvoir à Gerhart Dehan
David Hoguet pouvoir à Martine Robiche
Christèle Pintet pouvoir à Nelly De Vienne
Geneviève Chaminade pouvoir à Bastien Gibaut
Noëlle Guilmain pouvoir à Séverine Zéléchowski

Secrétaire de séance : Martine Robiche

Ordre du jour :

CLIS de COULOMMIERS SCOLARISATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les dispositions de l'article 23 de la loi n° 83-663 du 22/07/1983, posant le principe de la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques d'une commune recevant des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, sont entrées en vigueur en septembre 1988.

Pendant l'année scolaire 2012-2013 un enfant de Saint Augustin a fréquenté une classe CLIS1 (classe qui n'existe pas dans notre commune),

Le conseil municipal de Coulommiers, en séance du 10 février 2014 a fixé la participation à 512€ en classe élémentaire. Monsieur le Maire propose de l'autoriser à procéder au règlement, auprès de la commune de Coulommiers, des charges de fonctionnement pour un élève de Saint Augustin.

Vote 19 voix POUR.

INDEMNITE DE CONSEIL ET DE CONFECTION DE BUDGET ALLOUE AU RECECEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que le Receveur Municipal assure des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, il y a lieu de lui accorder une indemnité, le conseil municipal décide d'allouer une indemnité de conseil au taux de 100% sans excéder le traitement brut annuel correspondant à l'IM 150 et une indemnité de confection de budget.

Vote 19 voix POUR.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2013 et se retire pour le vote en laissant la présidence au doyen d'âge de l'assemblée,

Résultats dégagés au titre de l'exercice 2013

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes émises en 2013	201 790,22	1 160 988,09	1 362 778,31
Dépenses émises en 2013	361 560,69	875 235,73	1 236 796,42
Résultat de clôture 2013	159 770,47	285 752,36	125 981,89

Résultat d'exécution à la clôture 2013

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Résultat de clôture 2012	- 179 795,95	460 129,21	280 333,26
Résultat de l'exercice 2013	- 159 770,47	285 752,36	125 981,89
Affectation du résultat 2012		- 179 795,95	- 179 795,95
Résultat de clôture 2013	- 339 566,42	566 085,62	226 519,20

VOTE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2013 dégageant les résultats suivants :

Un déficit d'investissement de **339 566,42 €**
 Un excédent de fonctionnement de **566 085,62 €**
 Soit un excédent global de **226 519,20 €**

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013

Vu les comptes rendus par Monsieur Eric PLASSON, trésorier principal de Coulommiers, des dépenses et recettes réalisées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013. Le conseil déclare que le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote 19 voix POUR

AFFECTATION DES RESULTATS 2013

Décide d'affecter les résultats dégagés dans les sections de Fonctionnement et d'investissement au titre de l'exercice 2013 comme suit :

Affectation de la somme de 380 905,63 € à l'article R002 (fonctionnement)
 Reprise du déficit constaté de 339 566,42 € à l'article D001 (investissement)
 Affectation de la somme de 185 179,99 € à l'article R1068 (investissement)
 Vote 19 voix POUR

VOTE DU DETAIL DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATION 2014

Vote les contributions aux organismes de regroupement et les subventions accordées au CCAS et aux associations comme suit :

Article 6554 : 215 228,72€

Article 657362 : 9 000,00€

Article 6574 : 2 896,00€

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2014

Proposition d'augmentation des taxes directes locales de la commune pour 2014 en appliquant un coefficient de variation proportionnelle de 1,012001 aux taux de référence 2013.

TAXES	Taux votés pour 2013	Taux votés pour 2014
D'Habitation	20,65	20,90
Foncière (bâti)	17,77	17,98
Foncière (non bâti)	47,98	48,56
Cotisation Foncière des Entreprises	19,20	19,43

Vote : 15 voix POUR, 4 voix CONTRE (MM Dehan, Gibaut, Mmes Acker-Fournet, Chaminade)

VOTE DU BUDGET UNIQUE 2014

Monsieur le Maire donne lecture des propositions de budget pour l'exercice 2014 et propose de le voter au chapitre.

Section de Fonctionnement : Dépenses et recettes pour **1 499 324,63€**

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011	228 300,00	Chapitre 002	380 905,63
Chapitre 012	257 700,00	Chapitre 70	19 500,00
Chapitre 014	125 000,00	Chapitre 73	689 196,00
Chapitre 65	295 450,00	Chapitre 74	375 437,00
Chapitre 66	31 050,00	Chapitre 75	30 786,00
Chapitre 67	930,00	Chapitre 77	3 500,00
Chapitre 023	520 378,00		
Chapitre 022	40 516,63		
TOTAL	1 499 324,63	TOTAL	1 499 324,63

Section d'Investissement : Dépenses et recettes pour **1 185 628,19€**

DEPENSES		RAR 2013	RECETTES		RAR 2013
Chapitre 001	339 566,42		Chapitre 10	227 120,99	225 765,66
Chapitre 16	65 146,15		Chapitre 13	85 000,00	127 363,54
Chapitre 20		15 738,18	Chapitre 021	520 378,00	
Chapitre 21	282 897,85	84 355,45			
Chapitre 23	299 275,00	98 649,14			
TOTAL	986 885,12	198 742,77	TOTAL	832 498,99	353 129,20

Vote : 15 voix POUR, 4 voix CONTRE (MM et Mmes Bastien Gibaut, Gerhart Dehan, Geneviève Chaminade, Céline Acker-Fournet)

REMBOURSEMENT LOCATION DES FETES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu, suite à une double émission de chèque, de procéder au remboursement d'une location du foyer polyvalent, pour la somme de 330€ qui sera imputée sur l'article 678.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des délégations de signatures accordées par le conseil municipal par délibération n° 2014/005 en date du 02/04/2014, il a fait usage de la délégation n°4 lui permettant l'achat d'une tondeuse pour un montant de 19 960 €, un souffleur pour 618 € et une motobineuse pour 1014 €.

La séance est levée à 14h13.